

LA CFDT VOUS INFORME

Actualités du CSE

Impacts COVID sur les frais généraux

La direction a indiqué que les frais généraux avaient subi une hausse liée à la Covid 19 de +0.3 M€

- Coûts supplémentaires
 - Achat de masques et gels pour les salariés (1.1 M€)
 - Opération Marketing « Bons cadeaux » en soutien à la reprise (0,3 M€)
 - Rémunération Vie : baisse de l'encours Épargne Retraite sur la période de confinement (0.2 M€)
- Économies
 - Baisse des coûts éditique et affranchissement, prestations logistiques (0.6 M€)
 - Déplacements et repas (0.5 M€)
 - AG et Vie Institutionnelle (0.2 M€)
 - Immobilier : décalage des travaux (0.1 M€ sur 2020)

Gestes barrières et déconfinement

Les élus CFDT rappellent l'importance du respect des mesures et de l'application des gestes barrières dans l'entreprise.



Ils demandent notamment que l'entreprise rappelle que le port du masque est obligatoire lors des déplacements des salariés hors de leur poste de travail notamment vers les restaurants d'entreprise.

La direction a pris en compte ce point et fait un rappel en ce sens.

Télématique embarquée dans les véhicules de service

L'entreprise va mettre en place un dispositif de télématique embarqué pour les véhicules livrés à partir de décembre 2020.

Ce dispositif récupèrera des informations techniques sur le véhicule et notamment :

- Le nombre de kilomètres journalier
- La consommation journalière
- Des indications d'éco conduite
- La durée journalière d'utilisation du véhicule



L'option « Géolocalisation » n'a pas été retenue par l'entreprise. Mais des contrôles pourront être faits entre les kilomètres privés déclarés sur Notilus et le kilométrage réel.

À la demande des élus CFDT, la direction indique que cet outil ne sera pas un outil de contrôle et ne sera en aucun cas opposable au salarié.

Les élus CFDT resteront vigilants sur l'utilisation de cet outil !

Infos pratiques

CDD d'été

Suite à la crise de la COVID 19, la direction a limité l'embauche de CDD d'été.

Voici le nombre de CDD d'été par département :

- 2 sur le département 22
- 9 sur le département 29
- 2 sur le département 35
- 6 sur le département 44
- 3 sur le département 49
- 1 sur le département 56

Activité partielle et travail mobile suite au déconfinement

La direction indique que :

- 102 collaborateurs bénéficient d'une dispense d'activité rémunérée sur le réseau commercial depuis le 8 juin 2020.
- 755 personnes des sites et siège ont effectué au moins une journée de travail à domicile depuis le 8 juin 2020.

Objectifs collectifs

Les objectifs collectifs ont été annoncés mi-juin à l'ensemble du réseau.

Les élus CFDT dénoncent la fixation tardive de ces objectifs à la moitié de la période de référence.

Ils demandent à ce que la moitié de la rémunération variable et additionnelle collective soit d'ores et déjà validée pour tous les salariés en bénéficiant.

De son côté, la direction indique qu'il n'est pas prévu de garantir la rémunération variable.

Augmentations individuelles

Voici le bilan des augmentations individuelles pour l'année 2020 :

- Montant correspondant aux augmentations individuelles attribuées : 1 001 739 €
 - 620 bénéficiaires non cadres dont 471 femmes et 149 hommes
 - 263 bénéficiaires cadres dont 138 femmes et 125 hommes,
- Montant correspondant aux primes exceptionnelles attribuées : 258 915 €
 - 214 bénéficiaires non cadres dont 161 femmes et 53 hommes
 - 122 bénéficiaires cadres dont 69 femmes et 53 hommes



En 2020, 63 collaborateurs étaient concernés par l'application de l'article 25 de l'ANG (GAIR). 60 collaborateurs ont bénéficié d'une augmentation individuelle.

Si vous faites partie des 3 personnes n'ayant pas eu cette augmentation, **n'hésitez pas à revenir vers vos élus CFDT.**

Mode de travail à GLB suite au déconfinement

Aujourd'hui, il existe deux modes de travail hors de son poste de travail régis par deux accords :

- **Le télétravail** : c'est une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il s'organise de façon hebdomadaire ou sur deux semaines sur 1 à 3 jours à domicile. Tous les métiers ne sont pas éligibles au télétravail. Aujourd'hui, il y a 250 télétravailleurs à GLB.
- **Le travail mobile** : c'est une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Il est ouvert au salarié non éligible au télétravail. Il existe deux modes d'organisation :
 - Pour les managers hors réseau commercial et les cadres non encadrants : 10 jours maximum de travail mobile par an
 - Pour les managers du réseau commercial et les salariés itinérants : possibilité d'effectuer des tâches administratives en début et fin de journée en travail mobile.

Mais le confinement suite à l'épidémie de la Covid 19 a rabattu les cartes sur le mode de travail à GLB. En effet, pendant cette période, presque l'ensemble des salariés ont travaillé depuis leurs domiciles. Certains d'entre vous ont apprécié, d'autres moins. Mais une chose est sûre, cette période va avoir un impact sur les modes de travail dans les entreprises et notamment à GLB.

Cela tombe bien, les deux accords (télétravail et travail mobile) arrivent à terme fin 2020. Ils vont donc être renégociés à partir de septembre. La Cfdt va bien sûr être force de proposition.

Afin de nous aider, n'hésitez pas à nous faire part de vos retours d'expérience et vos suggestions sur la boîte mail de la Cfdt :

cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com



LES ÉLUS Cfdt VOUS SOUHAITENT DE BONNES VACANCES